

Besoins informatiques dans les services communs

Tous les investissements informatiques sont gérés par le CARI via la DISI :

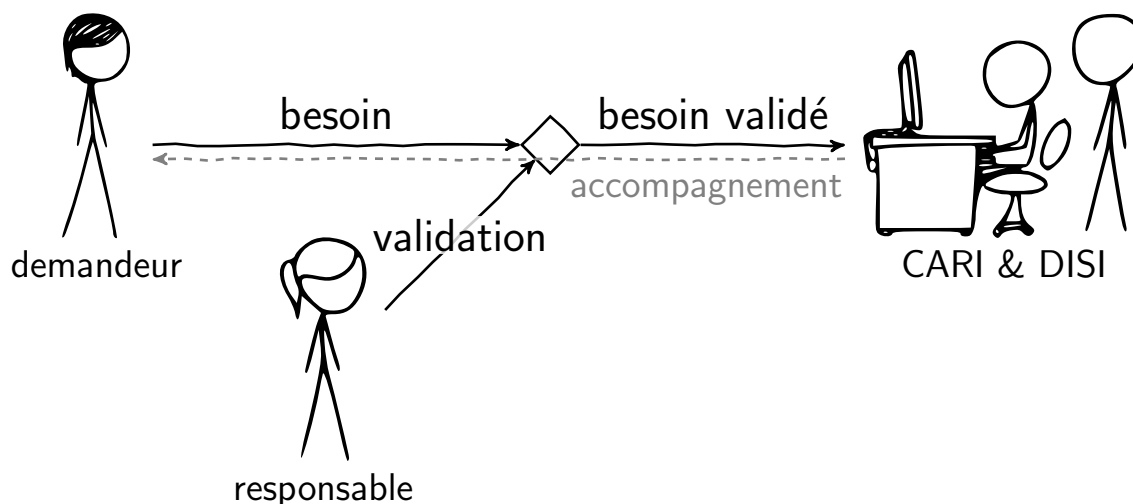
- renouvellement du parc selon le vote annuel en CARI
- besoins courants (pannes, nouveaux personnels, etc.) ou exceptionnels

Les besoins doivent être exprimés en fonction des usages

- un matériel ou logiciel spécifique est un moyen, pas un besoin
- la DISI définit la configuration adaptée au besoin et à ses règles de travail (elle devra faire l'administration par la suite)
- le demandeur est déchargé des aspects techniques et financiers
- un besoin correctement détaillé sur toutes les destinations d'un achat permet de choisir la configuration la mieux adaptée

Les étapes d'un achat informatique

- 1 Expression du besoin dans un dossier CARI (hors annexe)
 - la DISI et le CARI sont disponibles pour vous assister dans cette phase
- 2 Validation par le responsable (chef de service, ...)
- 3 Transmission à cari-disi@listes.univ-evry.fr
- 4 Validation par le CARI
 - les demandes courantes sont immédiatement validées
 - les demandes exceptionnelles sont examinées en séance
- 5 Prise en charge complète par la DISI
(choix du matériel, des logiciels, achat, configuration, installation, maintenance)



- questions générales : écrivez à cari@univ-evry.fr
- plus d'informations sur le site du CARI : <http://cari.univ-evry.fr>